La santé environnementale, au milieu des contradictions

mercredi 9 décembre 2015, par Yveline Nicolas

Le 3ème plan national santé environnement (PNSE3) pour la période 2015-2019 doit se décliner de façon transversale dans les territoires.

Selon la définition du bureau européen de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), adoptée dès 1994, la santé environnementale comprend « *les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures* ».

Adopté en novembre 2014 puis complété en février 2015 par la feuille de route gouvernementale de la conférence environnementale, le PNSE3 (Plan national santé environnement) prévoit des actions dans quatre domaines : les pathologies en lien avec l'environnement ; la connaissance des expositions et les leviers d'action ; la recherche en santé environnement ; les actions territoriales, l'information, la communication et la formation.

Le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et celui des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes ont publié en octobre 2015 une instruction relative à l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux en santé environnement, fondée sur le constat qu'un « *environnement préservé est source de santé, de bien-être et contribue de manière indéniable à une meilleure qualité de vie. A l'inverse, la dégradation de l'environnement joue un rôle dans la génération d'inégalités de santé* ».

L'élaboration et le suivi des déclinaisons régionales du PRSE3 seront mis en œuvre parles services déconcentrés de l'Etat, les conseils régionaux et les Agences régionales de Santé, et des acteurs impliqués dans les questions de santé-environnement de territoires regroupés en Groupes régionaux santé environnement (GRSE). Ces plans régionaux devront répondre aux préoccupations locales et aux priorités régionales de santé publique. Des appels à projets santé environnement seront lancés dans les territoires.

Mais encore une fois se pose la question de la cohérence entre la politique de santé environnementale et d'autres politiques publiques : agriculture, alimentation, biodiversité, transports, industries et santé au travail, aménagement du territoire, adaptation au changement climatique…

Ainsi, d'après le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable, qui a publié une note en novembre 2015, « *des pesticides sont présents dans la quasi-totalité des cours d'eau* ». 92% des points de surveillance indiquent la présence d'au moins un pesticide. Et dans plus de la moitié des cas, au moins 10 pesticides différents sont retrouvés. Cette carte recoupe à peu près celle de l'agriculture intensive, avec des zones où l'on trouve en moyenne près de 30 molécules différentes, comme dans le bassin Artois-Picardie ! Parallèlement,selon l'ONG Générations Futures, le nouveau plan « Ecophyto »visant à réduire l'utilisation des produits pesticides, constitue une régression en raison du changement de son indicateur d'évaluation qui ne permettra plus « *d'évaluer la dépendance des systèmes agricoles aux pesticides* ».

Et le projet de loi sur la santé publique en discussion au Parlement comporte une disposition autorisant dans les jouets pour enfants le bisphénol A interdit dans les biberons et les emballages alimentaires. Lors de son passage au Sénat, les lobbies du plastique ont en effet obtenu le remplacement de l'interdiction de ce perturbateur endocrinien par un seuil-limite, notion contestée du point de vue scientifique…

Santé et dérèglement climatique

Modes de production et de consommation non durables alimentent à la fois le changement climatique et les maladies environnementales. Selon l'OMS, « *les changements climatiques provoquent déjà des dizaines de milliers de morts par an du fait de l'évolution des maladies, des événements climatiques extrêmes, comme les canicules et les inondations, et de la dégradation de la qualité de l'air, des approvisionnements en denrées alimentaires et en eau, et de l'assainissement* ». Ainsi la pollution de l'air, due aux modes de transport, de chauffage et de cuisson actuels tue 7 millions de personnes par an.

L'expansion de maladies comme le paludisme, l'augmentation de la malnutrition, le stress hydrique sont imputables au réchauffement climatique. Ces maladies touchent des pays qui ont le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre. Selon l'OMS, « *les enfants, les femmes et les pauvres dans les pays à faible revenu seront les plus vulnérables et les plus affectés, ce qui accroîtra les écarts dans le domaine de la santé* ».

Ressources

- PNSE3 : www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/PNSE3_v_finale.pdf
- instruction relative à l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux en santé environnement : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/10/cir_40167.pdf
- Les pesticides dans les cours d'eau français, 23 novembre 2015, étude du Commissariat général au développement durable : www.developpement-durable.gouv.fr/Les-pesticides-dans-les-cours-d.html
- Directives de l'OMS relatives à la protection de la santé contre les effets du changement climatique grâce à la planification de l'adaptation du secteur de la santé : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/160091/1/9789242508000_fre.pdf?ua=1
- Dossier législatif loi santé publique : www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl14-406.html

Copyright © Site de l'Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article2349